



Section d'Hénin-Beaumont

Communiqué de presse Le PCF d'Hénin-Beaumont se félicite de la condamnation de MM. Dalongeville, Chopin et Mollet

Hénin-Beaumont, le 07 juillet 2010

Le PCF d'Hénin-Beaumont accueille avec satisfaction l'annonce de la condamnation de Gérard Dalongeville, Claude Chopin et Guy Mollet à rembourser solidairement 101 512,85 € de dépenses de déplacements en avions-taxis.

Ce jugement rendu par les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes, première étape d'un long marathon judiciaire, est une bonne nouvelle pour notre ville et pour les contribuables d'Hénin-Beaumont.

Les responsables du pillage en bande organisée d'Hénin-Beaumont soupçonnés d'avoir mis en place un système de fausses factures et d'avoir détourné des millions d'euros des caisses de la ville ont commencé à répondre de leurs actes et vont devoir rembourser ce qu'ils ont volé aux habitants d'Hénin-Beaumont.

Face au verdict des magistrats, le roi Dalongeville est nu et ses tentatives embrouillées d'échapper à ses responsabilités apparaissent bien dérisoires.

Gérard Dalongeville devra rembourser jusqu'au dernier centime d'argent détourné. S'il avait un peu d'honneur, au lieu de fuir ses responsabilités, c'est ce qu'il ferait, lui qui a ruiné et sali la ville, organisé un système d'embauches clientéliste et contraint des centaines de contribuables à s'endetter pour payer des impôts toujours plus élevés.

Attaché à la justice et à la vérité, le PCF d'Hénin-Beaumont se réjouit du jugement de la CRC et espère que toute la lumière sera bientôt faite sur l'affaire Dalongeville.

David NOËL

Secrétaire de la Section PCF d'Hénin-Beaumont
Membre du Secrétariat Fédéral du PCF 62